

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

DÉROGATION MINEURE – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Adresse de la propriété : 2240, route 122 – lot 4 333 387

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

QU'UNE assemblée publique de consultation se tiendra le 2 juillet 2019 à compter de 19 h 15 (7 h 15 pm) en la salle municipale du 4055 rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover pour statuer sur une demande de dérogation mineure régularisant la marge de recul arrière de la propriété sise au 2240, route 122 (lot 4 333 387).

QUE cette demande de dérogation a pour effet :

- de permettre une marge latérale droite de 0.94 m pour un abri (ouvert sur trois côté) attenant à la propriété sise au 2240, route 122.

Au cours de cette séance, le Conseil entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer sur le sujet.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser au bureau municipal, 4055, rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover pendant les heures d'ouverture.

Saint-Cyrille-de-Wendover
Ce 5 juin 2019

Signé :

Nicolas Dion-Proulx
Responsable de l'Urbanisme